



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2017-043

PUBLIÉ LE 7 MARS 2017

Sommaire

Préfecture Aveyron

12-2017-03-05-003 - Arrêté n° 20170305-02 de subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. André DRUBIGNY, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron par Intérim en qualité d'ordonnateur secondaire délégué (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2017-03-05-003

Arrêté n° 20170305-02 de subdélégation de signature en
cas d'absence ou d'empêchement de M. André
DRUBIGNY, Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron
par Intérim en qualité d'ordonnateur secondaire délégué



PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA
PROTECTION
DES POPULATIONS**

Arrêté n° 20170305-02 du 05 mars 2017

Objet : Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. André DRUBIGNY, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron par Intérim en qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi organique N°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- VU** le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de comptabilité publique ;
- VU** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
- VU** le décret N° 2005-54 du 27 janvier 2005 et les arrêtés du 29 décembre 2005 relatifs au contrôle financier déconcentré, pris pour son application ;
- VU** le décret N° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la délégation de signature des préfets et aux subdélégations de signature ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 03 mars 2017 nommant M. André DRUBIGNY, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron par intérim ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 20160713-06 du 13 juillet 2016 portant modification de l'organisation des services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 05 mars 2017 donnant délégation de signature à M. André DRUBIGNY, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;
- SUR** proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim ;

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. André DRUBIGNY, la délégation de signature qui lui est conférée par les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 05 mars 2017 est donnée à Mme Brigitte ANGLADE, secrétaire générale.

Article 2 : Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil Chorus formulaire, pour tous les BOP concernant la DDCSPP, à :

- Mme Maryline COUDERC, adjoint administratif,
- Mme Nathalie FERRIE, adjoint administratif,

Article 3 : Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil Chorus DT (profil gestionnaire valideur) à :

- Mme Nathalie FERRIE, adjoint administratif,

Article 4 : Les dispositions de l'arrêté N° 20160718-03 du 18 juillet 2016 sont abrogées.

Article 5 : La Secrétaire Générale de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 05 mars 2017

Le directeur départemental de la
cohésion sociale et de la protection des
populations par intérim,

A blue ink signature of André DRUBIGNY, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

André DRUBIGNY